



Communiqué

LE MERITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT UNE RECONNAISSANCE IMPORTANTE, ESTIME L'AGENCE REGIONALE DE MISE EN VALEUR

Rimouski, le 6 septembre 2005 - « *La reconnaissance qu'amène le concours du Mérite forestier est importante pour ceux et celles qui, au jour le jour, concrétisent l'avancement du développement durable. C'est une source de motivation pour continuer ; c'est également une source d'inspiration pour les jeunes producteurs forestiers qui recherchent des modèles de réussite* ». C'est en ces termes que le président de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, M. Jean Nazair, a expliqué les principales motivations de l'organisme à mettre de l'avant un tel concours depuis 5 ans.

C'est en 2001, rappelons-le, que l'Agence mettait sur pied le concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent qui vise essentiellement à mettre en lumière le travail exceptionnel de propriétaires forestiers dans l'aménagement forestier durable. Trois prix sont remis dans les catégories « propriété de 120 hectares et moins » et « propriété de plus de 120 hectares ».

Dans la catégorie propriété de **120 hectares et moins**, les lauréats sont :

- **Monsieur Charles-Eugène Deschênes**, de Saint-Gabriel, lauréat du 3^e prix, qui se mérite une bourse de 300 \$;
- **Monsieur Denis Thériault**, de Saint-Épiphanie, lauréat du 2^e prix, qui se mérite une bourse de 500 \$;
- **Messieurs Fernand et Alain Grégoire**, de Auclair, lauréats du 1^{er} prix, le prix **Jean-Guy-Gagnon**, qui se méritent une bourse de 1 000 \$.

Dans la catégorie propriété **de plus de 120 hectares**, les lauréats sont :

- **Monsieur Alfred Hammond**, de Auclair, lauréat du 3^e prix, qui se mérite une bourse de 300 \$;
- **Monsieur Jean Labrie et Madame Marielle Paradis**, de Saint-Pascal, lauréats du 2^e prix, qui se méritent une bourse de 500 \$;
- **La Ferme du Button, appartenant à Messieurs Gino et Fernand Lechasseur**, de Saint-Gabriel, lauréats du 1^{er} prix, le prix **Jean-Guy-Gagnon**, qui se méritent une bourse de 1 000 \$.

Fait important à souligner, les lauréats 2005 des premiers prix sont des entreprises réunissant parents et enfants : la famille Lechasseur de Saint-Gabriel, et la famille Grégoire de Auclair, où la passion de la forêt s'est transmise entre génération : « *En cette période où nous sommes préoccupés par la relève en foresterie, il est motivant de voir de jeunes bas-laurentiens et bas-laurentiennes poursuivre l'entreprise de leurs parents et de voir ces derniers faciliter le transfert de lots à leurs enfants. Ces familles forestières sont aussi la preuve tangible qu'il est possible de développer un patrimoine forestier pour les générations futures* », a précisé le président de l'Agence lors de la remise des prix.

Créée en vertu de la Loi sur les forêts, l'Agence a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par le soutien financier et technique à l'aménagement des forêts privées. L'Agence est formée des quatre partenaires suivants : les associations de propriétaires forestiers, le monde municipal, l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

-30-

Sources : Florent Morin, ing.f., directeur général
Marc-André Lechasseur, ing. f., responsable du comité de sélection
**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Téléphone : (418) 721-0202